

AESH : Grille salariale – Reclassement

Le Recteur va soumettre au CTA (Comité Technique Académique) du 19 mars la grille d'avancement pour les AESH et les conditions de prise en compte de l'ancienneté pour le reclassement des collègues dans les différents niveaux dans cette grille.

Notre fédération **FORCE OUVRIÈRE** qui siège au CTA de Créteil (avec 3 représentants élus sur 10 au total) vous rend compte de ses interventions.

Nous avons d'abord rappelé, à chaque reprise, notre exigence :

Un vrai salaire et un vrai statut par la titularisation de tous dans un corps de fonctionnaires.

Lors du premier Groupe de Travail au Rectorat, le 1^{er} décembre, les représentants Force Ouvrière ont dénoncé le fait qu'on ne pouvait pas parler de « déroulement de carrière » car la grille fixée par le Ministère (et sur laquelle le Rectorat n'a pratiquement aucun pouvoir) impose un **niveau plancher au SMIC et un niveau terminal à SMIC + 10 %** pour les collègues à temps plein. La plupart des collègues étant à temps partiel, cela fera environ **10 euros de plus tous les trois ans, soit en tout 80 euros de plus en fin de « carrière » : une honte !**

Le Rectorat prétendait de plus imposer une « progression accélérée » d'un an pour les deux derniers échelons en fonction des « entretiens de carrière ». **Les représentants Force Ouvrière ont exigé l'abandon de cette différenciation « au mérite » et le rythme accéléré pour tous.**

La seule marge de négociation accordée par le Ministère au Recteur est la possibilité de fixer les conditions de reclassement des collègues dans la nouvelle grille en fonction de leur ancienneté.

Les représentants Force Ouvrière ont demandé la prise en compte de l'ancienneté totale de service des collègues, années de CUI comprises.

Les représentants du Rectorat ont répondu que c'était impossible car il s'agissait de contrats de natures différentes et que cela représenterait une charge de travail trop importante pour les agents administratifs.

Les représentants Force Ouvrière ont répondu que ça n'était pas aux AESH d'en subir les conséquences et demandé le recrutement d'administratifs pour le faire.

Encore plus scandaleux : le Rectorat proposait de reclasser au niveau 3 tous les AESH ayant au moins 4 ans d'ancienneté même ceux qui ont 10 ans d'ancienneté (alors que la grille applicable aux nouveaux collègues donne le niveau 3 au bout de 3 ans) et rien pour les autres, tous au niveau plancher, comme s'ils n'avaient jamais travaillé ! Aucune reconnaissance !

Les représentants Force Ouvrière ont demandé que la grille soit appliquée de façon rétroactive à tous les collègues en prenant en compte toute leur ancienneté.

Les responsables du Rectorat ont répondu qu'ils avaient bien compris toutes nos demandes et qu'ils allaient regarder quelles améliorations ils pourraient proposer au CTA,

Lors du CTA du 15 janvier, ils ont présenté exactement les mêmes documents non modifiés.

Les représentants Force Ouvrière se sont insurgés contre le fait qu'aucune de nos demandes n'avait été prise en compte. Nous avons dit que c'était indigne étant donné la faiblesse des montants que cela représentait pour le Rectorat et dénoncé le fait que s'il n'y avait aucune négociation possible les Groupes de Travail ne servaient à rien.

Nous avons demandé que nos demandes faites en GT soient immédiatement prises en compte.

Le Recteur a alors pris la parole et proposé de dissocier le vote sur la grille de celui sur le reclassement qui serait rediscuté.

Les représentants Force Ouvrière ont demandé que, dans ce cas, il renonce à la différenciation « au mérite ».

Le Recteur a alors décidé de tout reporter au CTA du 19 mars et de re-convoquer un GT pour rediscuter.

Ce GT s'est tenu mardi dernier, 9 mars.

Les représentants du Rectorat ont annoncé :

- qu'ils renonçaient à l'avancement différencié,
- qu'ils acceptaient de prendre en compte les années de CUI,
- qu'ils ajoutaient un reclassement à l'échelon 4 pour tous les CDI.

Les représentants Force Ouvrière ont salué ces premières avancées positives mais réaffirmé notre demande d'application rétroactive intégrale de la grille afin que les collègues qui travaillent depuis plusieurs années ne soient pas pénalisés par rapport aux nouveaux embauchés, c'est-à-dire de soumettre au CTA du 19 mars :

- niveau 2 au 01/01/2020 pour ceux qui avaient à cette date 1 an de services,
- niveau 3 au 01/01/2020 pour ceux qui avaient à cette date 3 ans de services,
- niveau 4 au 01/01/2020 pour ceux qui avaient à cette date 6 ans de services,
- niveau 5 au 01/01/2020 pour ceux qui avaient à cette date 9 ans de services,
- etc.

Nous venons de proposer à l'ensemble des organisations siégeant également au CTA (FSU, CGT, UNSA et SUD) un courrier au Recteur pour porter ensemble cette demande claire.

Lors des deux GT, la question de la formation des AESH a aussi été abordée par les responsables du Rectorat.

Ils ont osé proposer que la formation soit faite pour partie et en dehors du temps de travail, le mercredi après-midi ou le soir de 17h à 19h, sous prétexte du "temps de travail invisible" pris en compte dans la rémunération !

Les représentants Force Ouvrière ont répondu que le "travail invisible" n'est pas une absence de travail mais la reconnaissance d'un travail réel non visible et qu'il n'est pas question que le Rectorat cherche à y inclure de nouvelles tâches. En dehors des heures de service, les AESH sont libres d'organiser ce travail invisible.

Il est impossible de vivre avec 700 euros par mois donc la plupart des AESH ont un deuxième travail et ne sont donc pas "disponibles" en dehors des heures de service. D'autre part, une partie de la formation étant prévue en "distanciel", il n'est pas acceptable de leur demander d'avoir et d'utiliser leur propre matériel.

Nous vous invitons à vous organiser avec Force Ouvrière en adhérant à nos syndicats :

- SNUDI-FO pour le premier degré
- SNFOLC pour les collèges et lycées généraux et techniques
- SNETAA-FO pour les LP et l'enseignement professionnel

Un vrai salaire avec 100 % pour 24h par semaine

Un vrai statut par la titularisation de tous dans un corps de fonctionnaires

Abandon des PIAL et affectation sur un seul établissement

ORGANISONS-NOUS POUR COMBATTRE !

REJOIGNEZ LES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE !